



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 51725

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur une inquiétude manifestée par les masseurs-kinésithérapeutes. Ils ont à plusieurs reprises fait des propositions aux caisses d'assurance maladie pour réduire le volume de leurs actes. Ils souhaitent tout particulièrement se limiter à ce qui est médicalement justifié. Il semble qu'aucune de leurs requêtes n'ait été retenue. Ils s'étonnent donc de la décision prise par les caisses de réduire le prix des actes. Ceux-ci ont un coût intrinsèque. Leur diminution conduira manifestement à une dégradation de la qualité des soins. Ils veulent donc que soit évaluée de façon précise la demande de soins dans les années à venir et l'incidence économique de ces soins en termes d'alternative à l'hospitalisation. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51725

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5609